



AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **14 mai 2024** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à **19 h 30**. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DEMANDE N° 24-04 : 1151, rue Nobel – Zone A-604**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'aménagement d'une aire de stationnement à 1,3 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 3 mètres tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 970 967 du Cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 24-05 : 371, avenue Jules-Choquet – Zone H-224**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- un pourcentage de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 ou 2 de 35 % sur l'ensemble des façades plutôt que 75 %, tel que requis par le tableau 11.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure à la droite du bâtiment principal dont l'implantation ne respecte pas les distances minimales suivantes de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101* :
  - à 1,25 mètre de la ligne avant, plutôt que 3 mètres;
  - à 1 mètre du mur avant du bâtiment (section agrandie), plutôt que 2 mètres;
- l'aménagement d'une allée d'accès sur une profondeur de 1,25 mètre, plutôt que 3 mètres tel que prévu à l'article 5.6.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure à la gauche du bâtiment principal à 0,7 mètre de la limite latérale gauche du lot, plutôt que 2 mètres (correction annulant la distance de 0,2 mètre précédemment octroyée), tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 713 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 avril 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière